

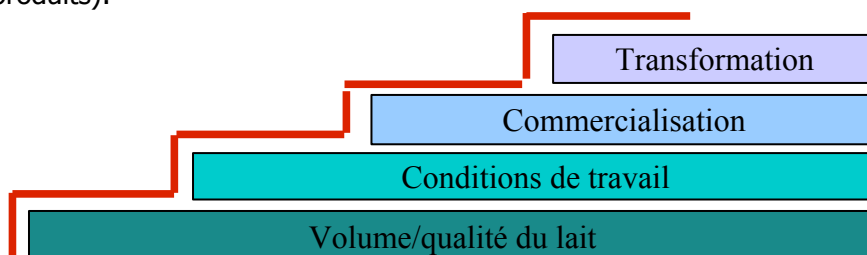
PROPOSITION DE PLAN DE TRAVAIL DU COLLECTIF LAIT BELLEDONNE-GRESIVAUDAN



Objectif collectif : **maintenir et développer le réseau laitier sur Belledonne**

En effet, le maintien des exploitations laitières sur le territoire est important pour répondre à la demande en produits laitiers locaux de qualité et pour leur action sur la gestion de l'espace.

Maintenir les exploitations passe évidemment par l'amélioration de leur revenu et de leurs conditions de travail. Pour cela, il semble nécessaire de travailler par paliers successifs, pour s'attaquer aux différentes composantes du revenu (les charges, le volume produit, la valorisation des produits):



Objectifs collectifs et moyens pour y répondre:

Même si ce plan de travail comporte nécessairement un travail par exploitation sur les marges de progrès, **il se base bien sur des objectifs collectifs**. En effet, nous partons de l'idée que **c'est la dynamique collective qui permettra de réfléchir des solutions pour tous et adaptées à chacun, en développant des alliances sur la transformation et la commercialisation** (en plus de favoriser des échanges d'expérience).

1- Améliorer les résultats technico-économiques sur chaque ferme, et donc les revenus.

- a- améliorer la **qualité** du lait, permettant une transformation fermière sécurisée (lait cru) et une amélioration de la paye du lait livré à SODIAAL
- b- augmenter les **volumes** produits, adaptés à la capacité de l'exploitation et du territoire
- c- limiter les **charges** en gagnant en efficacité alimentaire et en diminuant les coûts des achats extérieurs (aller vers plus d'autonomie alimentaire)

Actions proposées:

◆ Suivi-conseils individuels

2 conseillers interviendront auprès des exploitants, de manière complémentaire :

- un conseiller d'entreprise de la Chambre d'Agriculture de l'Isère, pour une approche globale de l'exploitation et une entrée économique = Gilles Testanière

Temps de travail par agriculteur = 1 jour de travail sur les 2 ans.

- un conseiller du contrôle Laitier de l'Isère, pour des approches plus techniques sur la qualité du lait, l'efficacité fourragère, la reproduction, entre autres

Forfait 5 de conseil du contrat CIEL correspondant à env. 6 j de travail sur les 2 ans.

Le suivi débutera par une analyse économique et humaine globale de l'exploitation (Gilles Testanière), pour aboutir à des 1^{ères} préconisations + plan de travail, construit avec chaque exploitant, planifiant le conseil individuel sur les 2 ans (thématiques prioritaires, calendrier, objectifs).

Le suivi individuel planifié sur chaque exploitation abordera les thèmes suivants :

■ Qualité du lait: audit complet, avec utilisation de lactocorders, pour préciser les pratiques à améliorer chez chaque éleveur et donner les conseils nécessaires : conseils sur la conduite de la traite, la qualité du matériel utilisé, le lavage des installations, la conduite du troupeau.

Le contrôle de performance (analyse mois par mois du volume et de la qualité vache par vache) permettra de suivre les évolutions et de continuer à analyser les facteurs de risque sur la qualité.

■ Système fourrager: pour optimiser le système fourrager, en vue d'augmenter l'autonomie alimentaire des exploitations, permettant que celles-ci soient plus économes, mais aussi de communiquer ensuite sur un fromage produit localement, de façon saine.

■ Autres thématiques possibles : alimentation, reproduction, élevage des génisses.

■ Conseil pour accompagner les éleveurs à remplir les critères de la Charte des bonnes pratiques d'élevage.

■ Réalisation d'un PLAN D'INVESTISSEMENT sur chaque ferme, adapté aux objectifs : changement de tanks, matériel pour le lavage des lavettes, analyses de fourrages, séchage en grange, etc.

■ Economie : analyse des coûts de production et des marges.

L'ensemble de ces suivis feront l'objet de compte-rendus de visite écrits, afin que l'éleveur puisse avoir un synthèse des points abordés et des conseil prodigués.

Charte des bonnes pratiques d'élevage :

Cette Charte est une démarche professionnelle, initiée en 1999 par la Fédération Nationale Bovine (FNB) et la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL). Pour l'éleveur adhérent, cette Charte est un outil de progrès et d'auto évaluation de ses pratiques. Pour le grand public, c'est un outil d'information, une sorte de « livre ouvert » à tous et en toute transparence, sur la façon dont l'éleveur pratique son métier.

En effet, en adhérant à la Charte, l'éleveur de bovins prend 8 engagements essentiels :

L'éleveur tient à jour les informations sur son exploitation et ses partenaires

L'éleveur assure l'identification de ses animaux selon les règles en vigueur

L'éleveur s'assure de la bonne santé de son troupeau

L'éleveur garantit à ses animaux une alimentation saine, équilibrée et tracée

L'éleveur garantit par ses pratiques l'hygiène de sa production

L'éleveur assure pour ses animaux de bonnes conditions d'hygiène et de bien-être

L'éleveur participe à la protection de l'environnement

L'éleveur assure à ses veaux des conditions de vie conformes à leurs besoins et à la réglementation

L'adhésion est mise en place par le collecteur du lait (SODIAAL dans ce cas). Elle permet d'avoir une paie de 6 € / 1000 L supplémentaire, si à la fois, les résultats sont bons en qualité du lait.

◆ Formations collectives :

- qualité du lait : 1 jour par an : module de base « qualité du lait »
1 jour en 2ème année : module « lait cru »
- efficacité alimentaire : 1 jour par an : « gestion des fourrages et du pâturage »
- gestion d'entreprise/économie : 1 jour par an.
- L'agriculture biologique (les principes du cahier des charges, repères techniques et économiques + visite d'exploitation) : 1 jour en fin d'année 1 ou début d'année 2.

Soit 8 jours de formation collective sur 2 ans.

Ce projet de formation fera l'objet d'un projet déposé au VIVEA (Fond d'assurance formation, dédié au financement des formations aux agriculteurs).

2- Améliorer les conditions de travail sur chaque ferme

pour soulager les producteurs aujourd'hui surchargés et leur dégager du temps pour le collectif.

Actions proposées :

- ◆ analyse et proposition de pistes d'amélioration à l'échelle de chaque exploitation (organisation du travail, équipement permettant de gagner du temps, etc.)

« Diagnostic travail » sur 2 jours, réalisés par Gilles Testanière.

Un projet pourrait consister en l'embauche d'un salarié-formateur dans le cadre d'un groupement d'employeur. Ce serait une aide sur le travail, sur la formation, et un moyen de fédérer concrètement le groupe lait. Cette idée pourra être creusée pendant la 1ère année (quelle viabilité financière? Quelles niveau de compétences? Quelles attentes des éleveurs?).

3- Développer la transformation, faciliter la commercialisation et investir de nouveaux marchés

Un des scénarios, c'est de rester sur une production fermière, en développant des alliances pour augmenter les volumes transformés et proposer des solutions aux fermes qui ne sont pas prêtes à transformer toutes seules : ➤ *transport de lait sur des ateliers existant? Embauche d'un fromager ambulant? Création de nouveaux petits ateliers de transformation?*

Si on augmente les volumes transformés, il sera plus difficile de gérer la commercialisation en individuel pour des raisons de temps de travail et de volumes à écouler. Le collectif permettra d'assurer une promotion collective et d'accéder à certains marchés comme la restauration collective qui demande un certain niveau d'organisation pour assurer une offre régulière et stable. ➤ *Marque Belledonne? Plateforme virtuelle? Organisation d'une force de vente.*

Un autre scénario, c'est de se donner comme objectif un outil de transformation coopératif.

Pour mener ces réflexions et construire des projets sur ces thématiques, il s'agit d'avoir des moyens d'animation et de prévoir quelques expertises sur des questions qui peuvent apparaître comme par exemple sur le transport du lait, les impacts juridiques des mélanges de lait, du travail à façon, la création d'une marque, la définition d'un cahier des charges, d'une stratégie commerciale.

La mise en route de ce plan d'action, avec les financements publics afférents, sera soumise à la signature d'une **CHARTRE D'ENGAGEMENT** entre chaque producteur, le groupe, et les partenaires financiers.

Cette charte comportera les éléments suivants :

- ✓ un objectif de continuer à adhérer à la Charte des bonnes pratiques, en répondant aux évolutions exigées pour 2012.
- ✓ Un engagement d'adhésion au Contrôle Laitier, avec contrôle de performances,
- ✓ un engagement à la mise en œuvre des améliorations préconisées,
- ✓ un engagement à participer aux formations organisées,
- ✓ un engagement à participer à la réflexion collective sur la transformation et la commercialisation.

Le déploiement de ce programme de travail en faveur des producteurs laitiers est aussi une opportunité de réfléchir à la conversion à l'agriculture Biologique. Suite à la journée de formation sur ce thème, un diagnostic de « conversion BIO » pourra être proposé aux éleveurs intéressés. Ce thème pourra aussi être abordé ponctuellement lors des visites de conseil individuel réalisées par le conseiller Chambre d'Agriculture.

Le diagnostic de conversion à l'agriculture Biologique :

Il analyse la situation de la ferme, ses atouts, ses contraintes, au regard de son environnement et des objectifs de l'exploitant; ainsi que la faisabilité de la conversion en la chiffrant, la détaillant et la planifiant à moyen terme. Le diagnostic peut être réalisé, par la Chambre d'Agriculture et/ou l'ADABIO. Il est pris en charge à par la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de l'Isère. 100 € restent à la charge de l'agriculteur.